

## **Avis du Conseil de Développement Métropolitain sur le Plan Climat Air Energie Territoire**

**CDM du 4 juin 2019**

Le Plan Climat Air Energie Territoire a été présenté lors de la séance du Conseil de Développement du 6 février 2019. A la suite de cette présentation, un groupe de travail a été constitué, composé de Nicolas CAMPHUIS, Yann DROUIN, Guilhem JAMME, Michel L'HEUDE et Alain SAADA, pour émettre un avis. Il s'est réuni à 2 reprises, animé par Gérard BESSON, afin d'examiner le contenu des documents composant le Plan Climat Air Energie Territoire. Cet avis du Conseil de Développement Métropolitain est émis dans le cadre des réunions-ateliers de concertation publique qui se dérouleront dans le courant du mois de juin.

Les axes stratégiques du plan d'action du PCAET ont été validés lors du Conseil Métropolitain du 31 janvier 2019, après la consultation publique et avis de l'Etat, le PCAET doit être adopté par les instances métropolitaines en fin d'année.

### **Préambule**

En premier lieu nous tenons à préciser que l'ensemble des documents est d'une qualité remarquable, presque tous les éléments concernant le plan climat sont présents, nous indiquerons quelques manques à la fin du texte. À part quelques phrases que nous qualifieront d'idéologiques et pas vraiment scientifiques, sur lesquelles nous reviendrons dans l'exposé, l'ensemble est extrêmement bien documenté et devrait permettre la mise en place de nombreuses actions, il en est prévu 32 au total.

La lecture de l'ensemble nous permet de décomposer en réalité tout cela en deux grands domaines :

- La promotion de la sobriété énergétique
- La promotion des énergies non carbonées,

A l'intérieur de ces deux grands domaines nous avons suivi trois pistes, puis quelques remarques particulières sur différents points :

- tout d'abord la piste de l'isolation thermique
- celle de la production d'énergie
- et enfin celle de la mobilité.

Tout d'abord il s'agit de raisonner globalement sur un ensemble de sujets choisis parmi les deux grands domaines, puis nous donnerons quelques éléments sur les différentes actions proposées par ce document

En aucun cas il ne s'agit de correction, de demandes de modifications, d'affirmations ou de changements, il s'agit plutôt d'orientations et de suggestions proposées par les membres du groupe après de longues discussions et éventuellement de quelques domaines qui nous semblent manquer dans ce texte.

### **I-Sobriété énergétique :**

Nous souhaitons tout d'abord insister sur la plateforme locale de rénovation de l'habitat (PLRH), elle peut être la clé de voute de l'édifice, elle permettra d'atteindre un rythme de 2 500 rénovations par an et de créer des emplois locaux. Mais il est peut-être opportun de l'élargir à d'autres objectifs que la seule rénovation de l'habitat.

Comme par exemple :

- l'aide au choix des énergies renouvelables des particuliers,
- l'orientation des habitants qui le demanderaient vers les bons interlocuteurs, les bons fournisseurs. Les aider à se sortir des méandres administratifs sans oublier d'éviter les marchands de rêves.

Cette plateforme tout en élargissant son champ d'action devrait fédérer les autres plateformes du secteur et pourrait être le **guichet unique implanté au cœur du territoire**.

En second lieu, le document insiste sur les matériaux bio-sourcés et en particulier sur les filières locales, comme la paille et le chanvre.

Il serait souhaitable qu'il soit mentionné le coefficient de résistance thermique R de référence permettant éventuellement d'autres matériaux en particulier ceux issus des filières de recyclage.

En effet, en ce qui concerne par exemple la filière paille, une attention toute particulière devra être apportée sur les délais d'approvisionnement (saisonniers) les quantités à mettre en œuvre, la sécurité au feu, la garantie décennale. Ces matériaux nécessitent des délais d'études et d'approvisionnement plus long et par conséquent des plannings allongés.

### **II-Énergies non carbonées :**

Sur ce chapitre il pourrait être fait mention de trois sujets manquants qui nous semblent importants :

- le retour d'expérience sur l'énergie hydraulique en Loire,
- les réflexions déjà conduites sur la récupération de chaleur à partir des eaux usées,
- une réflexion sur la production de biomasse pour chaufferie dans les espaces agricoles périurbains.

Par ailleurs il est souvent fait mention de création d'électricité par cellule photovoltaïque. Il faut être attentif au fait que ces panneaux sont, pour une grande majorité, fabriqués dans des pays asiatiques d'une part et d'autre part qu'ils contiennent des éléments appelés terres rares dont les stocks mondiaux sont épuisables. L'approvisionnement de ces produits viendra à manquer plus rapidement que celui du pétrole.

Par ailleurs, il est peu pris en compte les piles à combustible dont les recherches montrent qu'elles seront sûrement une source d'énergie dans l'avenir y compris pour les particuliers.

### **III-La mobilité :**

Nous avons longtemps évoqué les déplacements à l'intérieur de l'aire métropolitaine.

Tout d'abord, mais nous n'insisterons pas sur la mobilité douce car il existe un plan de déplacements urbains qui prend en compte cette thématique, rappelons simplement qu'avec le développement des vélos, des vélos électriques, des trottinettes et autres nouveaux moyens de transport il serait

éminemment souhaitable que la Loire ne soit plus un « mur » entre le nord et le sud concernant ces déplacements.

Une « autoroute » des vélos entre le centre-ville et l'Université pourrait être un bon moyen à la fois pour désengorger les déplacements vers ladite Université mais également pour éviter la pollution de l'air.

En ce qui concerne les transports en commun le document met l'accent sur les bus électriques, ce qui est une excellente chose mais pour lequel il faut être attentif au développement récent et pas encore commercialisé de nouvelles batteries.

En effet, ces batteries utilisent un matériau nouveau, **le graphène**, qui présente d'excellentes propriétés par rapport aux matériaux actuels. En particulier, le poids de ces batteries est presque divisé par trois, donc l'autonomie est multipliée par le même chiffre.

#### **Quelques éléments complémentaires :**

Risque inondation :

Il n'est pas fait état dans l'ensemble du texte de la notion de résilience à l'inondation qu'elle soit comprise vis-à-vis des effets du changement climatique comme on l'entend le plus souvent, mais surtout vis-à-vis de l'impact subi des inondations.

Aires de captage :

Il nous semble qu'un oubli d'une thématique importante existe, celui de la protection des aires d'alimentation de captage.

Collaboration et partenariats :

Enfin il est souvent fait état de collaboration et de partenariats ce qui est nécessaire vis à vis de ces thématiques complexes. Il semble manquer un partenariat avec l'enseignement supérieur, qui peut apporter à la fois une expertise concernant la recherche mais aussi des formations dans les différents secteurs évoqués précédemment.

#### **Avis général du CDM sur le PCAET :**

Compte-tenu de la qualité du dossier et de ses objectifs, le groupe vous propose d'émettre un avis favorable à l'ensemble des 32 actions du PCAET. Cependant, nous insisterons particulièrement sur l'action n° 3 en souhaitant qu'elle soit plus ambitieuse et que cette plateforme devienne le guichet unique pour les habitants de la Métropole qui souhaiteraient modifier, améliorer, ou adapter leurs performances énergétiques.

## Annexe

Nous joignons à ce document quelques remarques et demandes de modifications très modestes, indiquées page par page.

p. 27 : Il paraît étonnant que le Sage nappe de Beauce s'arrête à la Loire

p. 28 : Nous constatons l'oubli de plusieurs affluents rive droite de la Loire dans la traversée d'Orléans qui peuvent avoir un rôle important en inondation pluviale (Egouttier et autres). Présent dans EEE et sur carte mais oublié du risque pluvial.

p. 30 : ZSE : OK – pressions de la DCE vont être remises à jour avec l'EdL 2019

p. 30 : cyanobactéries – attention pas de décès d'animaux sur le territoire de la métropole

p. 32 : présence de métaux dans l'eau ??? dû à l'agriculture ????

p. 32 : pression à revoir dans le cadre de l'EdL 2019

p. 35 : effets attendus du CC – très léger, aucune mention de l'étude de l'EPL sur Loire et CC ? Aucune mention du PACC du CB LB

p. 36 : forte consommation d'espace, en particulier en ZI !!

p. 36 : enjeux – maîtrise des écoulements des eaux de surface ?? qu'est-ce que cela veut dire ? Comment maîtriser la Loire ??

p. 36 : projets hydroélectriques ??? Pistes de réflexion un peu légères !!

40 à 44 : manque d'informations sur les démarches en cours, en particulier PPC sur Ormes et Ingré. Rien sur difficulté que peut représenter la réduction de la charge en nitrates au regard des BV en amont de ces ressources. Vision trop globale. Rien sur le schéma directeur AEP en cours ????

p. 49 : chiffres assainissement – prendre une autre année que 2016 qui est vraiment atypique.

p. 52 : aucune mention des données Météo Bourges ni du PACC LB.

p. 52 : modèle hydraulique de quoi ? Fonctionnement des réseaux assainissement ?

p. 53 : rien sur le schéma directeur eaux pluviales et assainissement. Rien sur amélioration du rendement de certaines stations ciblées. Risque pluvial fort en milieu urbain dense (conformation du territoire). Inscription d'Orléans Métropole dans les SAP du 11° programme AELB. Rien sur la démarche pôle Dream.

p. 87 : oubli total de la très faible urbanisation du val jusque dans les années 1970.

p. 170 : risque pluvial – description trop généraliste et ne mentionnant pas du tout la topographie de l'Agglomération et du coup le risque d'apparition.

p. 187 : une mise à jour du tableau basé sur une consultation de 2016 serait la bienvenue ....

p. 199 : aucune mention sur les différentes origines des crues (Loire, Dhuy, cours d'eau urbains) et les évolutions attendues.